

« Sans le centre pour migrants de La Chapelle, 20 000 personnes de plus auraient été dans la rue »

Par Nathalie Birchem, le 10/11/2017 à 07h50

Ouvert le 10 novembre 2016, le centre parisien de La Chapelle a accueilli depuis, près de 20 000 migrants. Alors qu'il doit déménager vers un autre lieu au printemps 2018, les associations s'inquiètent des projets du gouvernement.



C'était le 10 novembre 2016. Ce jour-là, en grande pompe, la maire de Paris Anne Hidalgo, en

présence de ministres et d'associations, inaugure un centre pour migrants d'un nouveau genre.

Conçu comme un lieu éphémère, installé dans des entrepôts de la SNCF, désaffectés le temps de démarrer la construction du campus Condorcet, le « centre de premier accueil » de La Chapelle, au nord de Paris, était destiné à éviter la reconstitution de campements sauvages de migrants dans la rue de la capitale. Malgré plus de 30 évacuations en un an, ces campements se reconstituaient sans cesse en raison des très nombreuses arrivées sur la capitale, entre 80 et 100 par semaine.

À lire : [Le premier centre humanitaire pour migrants ouvre à Paris](#)

Destiné aux hommes seuls et majeurs, quel que soit leur statut, le CPA, géré par Emmaüs Solidarités, se compose de trois espaces. D'abord, une vaste halle abrite une salle à manger, un espace de stockage de vêtements, et surtout une série de chambres collectives en bois, pour une capacité totale de 400 lits, destinés à héberger pendant un maximum de dix jours.

Ensuite un espace santé, géré en partenariat avec le Samu social et Médecins du monde, donne accès à des premiers soins. 4 500 consultations médicales ont été dispensées. Enfin, un « pôle d'accueil et d'orientation », installé dans un chapiteau gonflable, permet de faire une première évaluation de la situation de chaque personne, pour l'orienter ensuite vers un lieu d'hébergement adapté à son cas.

3 092 mineurs ont été pris en charge

En un an, 19 599 ménages sont passés par le CPA, selon Emmaüs Solidarités, dont 40 % d'Afghans, 28 % de Soudanais, 5 % d'Érythréens, 4 % de Somaliens et 3 % d'Éthiopiens. Parmi eux, 3 092 mineurs ont été pris en charge, 1 955 femmes seules et familles ont été orientées vers 3 centres franciliens. 11 873 en sont sortis via une orientation en structure adaptée, que ce soit en centres d'hébergements d'urgence migrants en Île-de-France, ou en centres d'Accueil et d'Orientation dans la France entière.

« Sans le centre, près de 20 000 personnes de plus auraient été dans la rue », commente Bruno Morel, le directeur d'Emmaüs Solidarités. Néanmoins, le CPA a très souvent été saturé. « Pour éviter cette saturation, il nous fallait pouvoir orienter entre 350 et 400 personnes par semaine vers un autre lieu », reprend Denis Morel. Or les chiffres ont évolué en montagnes russes, atteignant par exemple 343 fin octobre, mais baissant à 93 à la mi-août. De sorte que, plusieurs fois, des campements se sont reconstitués à ses portes, dans des conditions sanitaires épouvantables, nécessitant au moins trois nouvelles évacuations.

À lire : [A Paris, le centre d'accueil des migrants frôle la saturation](#)

Conformément à ce qui était prévu, le CPA, que la mairie de Paris ou France Terre d'Asile, aimeraient copier dans les métropoles régionales, doit désormais déménager, vraisemblablement d'ici mars 2018. La recherche d'un autre lieu est en cours.

Mais à quoi ressemblera ce nouveau centre ? Un certain nombre d'associations, comme La Chapelle Debout, considèrent que le CPA de La Chapelle s'apparente à un « centre de tri ». Les migrants qui y passent vont ensuite au « Cesa », un guichet qui examine leur situation administrative. Comme près de 70 % des migrants qui y sont passés sont dits dublinés – c'est-à-dire que, conformément au règlement Dublin, ils sont censés faire leur demande d'asile dans le pays qui ont pris leurs empreintes à leur arrivée en Europe –, certains acteurs associatifs craignent que ce passage permette aux autorités de les repérer pour les expulser. Mais ce Cesa est situé à l'extérieur du centre, à la demande d'Emmaüs Solidarités, ce qui, selon l'association, dédouane le CPA de l'accusation.

Un pas supplémentaire dans le contrôle des migrants ?

Mais cette fois, un nouveau pas pourrait être franchi. Le 6 septembre, dans son discours aux préfets, Emmanuel Macron a en effet indiqué : « Je ne veux pas qu'on aille accorder l'hébergement d'urgence à qui arrive sur le territoire pour passer des semaines avant de faire la première démarche en préfecture », ajoutant, à propos de la réticence de « certains acteurs » : « Je n'accepterai jamais que, lorsque l'administration vient faire son travail dans un centre d'hébergement, une association puisse empêcher à l'administration de le faire. »

Les associations scrutent donc avec attention ce qui se fait dans les tout nouveaux centres. Dans le Centre d'accueil et d'examen des situations (Caes) de Cergy, ouvert en octobre, par exemple, il est question à la fois « *d'accueil inconditionnel* » mais aussi de « *début d'instruction de la demande d'asile* », dans les bâtiments de la préfecture voisine, puis d'orientation, les dublinés étant destinés à rester en Île-de-France.

À lire : [Un centre d'orientation des migrants a ouvert à Cergy](#)

L'intention du gouvernement, qui assume l'objectif d'être plus efficace dans les reconduites aux frontières, est-elle de faciliter, via le futur projet de loi immigration, la rétention des migrants non éligibles à la demande d'asile ? « *On attend de voir*, prévient Denis Morel. Mais ce qui est sûr, c'est que nous à Emmaüs Solidarités on n'ira pas à l'encontre de nos valeurs. Nous sommes attachés à l'inconditionnalité de l'accueil et on ne participera pas à une opération de tri des migrants. »

Nathalie Birchem